


Volet B
**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

 Réservé
au
Moniteur
belge

23111828

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

21 AOUT 2023

DU BRABANT WALLON

Greffé

 N° d'entreprise : **0446 720 929**

Nom

 (en entier) : **CP RETAIL**

(en abrégé) :

 Forme légale : **Société anonyme**

 Adresse complète du siège : **Parc Industriel 9, 1440 Braine-le-Château**
Objet de l'acte : Démission d'un administrateur

Extrait des résolutions écrites et unanimes des actionnaires du 4 août 2023 :

"

1. Changement du représentant permanent d'un administrateur

(...)

En effet, les Actionnaires prennent acte de la fin du mandat de Madame Fabienne BULTEEL en qualité de représentant permanent de Misohama, et ce avec effet rétroactif à la date du 29 juin 2023.

Par conséquent, les Actionnaires prennent acte de la nomination de Monsieur Geoffrey BAUDTS, résidant à Eykenveld 1, 1780 Wemmel, en qualité de représentant permanent de Misohama, et ce avec effet rétroactif à la date du 29 juin 2023.

2. Démission d'un administrateur et précision quant à la composition du conseil d'administration

Les Actionnaires prennent acte de la démission de la société à responsabilité limitée Eykenveld, dont le siège est situé à Eykenveld 1, 1780 Wemmel, enregistrée à la BCE sous le numéro 0707.891.350 et représentée de manière permanente par Monsieur Geoffrey Baudts, de son mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué de la Société, et ce avec effet immédiat.

(...)

En outre, les Actionnaires précisent que le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit :

1. La société anonyme MISOHAMA (BCE : 0895.378.591), administrateur-délégué, représentée de manière permanente par Monsieur Geoffrey Baudts et dont le mandat vient à échéance au terme de l'assemblée générale ordinaire de 2027 ;

2. La société à responsabilité limitée NAXIVAL (BCE : 0629.916.218), administrateur, représentée de manière permanente par Monsieur Bernard Van Beek et dont le mandat vient à échéance au terme de l'assemblée générale ordinaire de 2023 ; et

3. La société à responsabilité limitée de droit français GAREO, administrateur, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Lille Métropole 852 454 859 00012, représentée de manière permanente par Madame Sophie Morillion et dont le mandat vient à échéance au terme de l'assemblée générale ordinaire de 2027.

3. Pouvoirs

Les Actionnaires décident de donner mandat à Me David Prync, et/ou à Me Alinna Hu, et/ou à Me Charles Haverbeke, avocats du cabinet CMS DeBacker, dont les bureaux sont situés à 1170 Bruxelles, Chaussée de La Hulpe 178, chacun avec le pouvoir d'agir seul et avec un pouvoir de sous-délégation, aux fins de signer et compléter tout document et accomplir toutes les démarches nécessaires auprès des administrations et des tiers, en vue de procéder à l'ensemble des formalités requises pour la mise en œuvre de la résolution adoptée ci-dessus et sa publication aux Annexes du Moniteur belge, ainsi que pour procéder aux modifications auprès de la Banque Carrefour des Entreprises et des autres autorités publiques. A cette fin, le mandataire pourra, au nom de la Société, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, en général, faire le nécessaire.

"

 Charles Haverbeke
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 30/08/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).